

Madame Marie Soubeyre
18, rue Jean Richepin
63000 Clermont-Ferrand
06 84 60 93 02

07 DEC. 2018

BUREAU DU COURRIER

Le 24/11/2018
A Clermont-Ferrand

Objet : Enquête publique projet « Forages de Vebret »

Madame, Monsieur.

A mon très grand étonnement, la mairie de Vebret m'a contactée pour m'inviter à consulter l'enquête publique concernant votre « **demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine de la ville de Bort-Les-Orgues et du plateau bortoïse – Mise en place des périmètres de protection** »

Mon étonnement d'autant plus important que je n'ai jamais reçu le moindre courrier de la part du syndicat intercommunal en eau potable du canton de Bort-Les-Orgues.... Alors que la propriété familiale est principalement impactée par vos interdictions et réglementations...

Ce manque de transparence et de délicatesse me gêne particulièrement.

Aussi, je viens de consulter et d'étudier l'enquête publique concernant ce projet de forages de la commune de Vebret, et en qualité de propriétaire de terrains agricoles et de propriétaire d'une habitation, je vous transmets mes observations me conduisant à **refuser ce projet, pour de très nombreuses raisons.**

1) En qualité de propriétaire d'un terrain agricole, en PPI et PPR, loué à un agriculteur :

– Concernant la parcelle 118, **trois périmètres de protection** la touchent : une partie est définie en PPI et l'autre partie en PPR et une autre en PPE... Comment le fermier peut-il exploiter sa parcelle avec les interdictions et réglementations que vous lui imposez sur les différentes parties de sa parcelle, le privant de sa liberté de jouissance ?

– Les contraintes des PPI et PPR sur la parcelle N°118, touchée de plein fouet, vont obliger le fermier à des changements, quant à la manière et aux moyens d'exploiter, avec pour conséquences **l'appauvrissement des terres et une baisse de rentabilité pour lui.**

– Il sera en droit de me demander une **baisse du fermage paraît logique**, puisqu'il ne pourra plus disposer de sa liberté d'exploiter pour maintenir sa rentabilité.

– La **valeur vénale** des terres est impactée à une baisse drastique par rapport aux prix actuels des terres. Votre estimation minimaliste est **dérisoire** et ne correspond en rien à sa valeur.

- Je serai en droit devant cette baisse de fermage de demander une **réduction de la taxe foncière** inhérente à la propriété.... Cette hypothèse est totalement utopique au vu de la situation économique et financière de notre pays, et de nos communes, à la recherche de toujours plus de recettes...et au vu du fonctionnement de l'administration des finances publique...
- Et si une baisse des taxes foncières se produisait, la commune se verrait impactée par le **manque de recettes** nécessaires à son bon fonctionnement ! Elle sera dans l'obligation de chercher d'autres recettes ou d'en augmenter certaines auprès des administrés !
- Aurais-je droit à une **baisse de mes assurances agricoles** pour des terrains dépréciés ?
Là aussi, utopie totale.
- Les **travaux** de mise en conformité imposés par vos interdictions et réglementations pour le dépôt et le stockage du fumier auprès de l'écurie, représentent une **dépense** que je ne peux absolument pas assumer en raison de ma situation personnelle.
- Le montant de votre unique **indemnisation** présenté par les tableaux de l'enquête publique est dérisoire pour couvrir le montant des travaux, irréalisables pour moi.
- Votre **évaluation du prix à l'hectare** de 4 500 euros est très en-dessous de la valeur actuelle de mon terrain.
- Soumis aux pressions que vous exercez sur les agriculteurs, je suis en droit de penser que le fermier pourrait dénoncer le **bail** et y mettre un terme... dans ce cas, quel agriculteur acceptera de louer un terrain aussi bien placé près de la rivière, mais **dévalorisé** par vos interdictions et réglementations ?
- Avec l'évolution du secteur agricole, les terrains perdent progressivement de leur valeur Avec vos interdictions et réglementations, comment envisager la vente du **terrain appauvri** et limité en termes d'exploitation... Quel agriculteur acceptera de payer pour des **terres dépréciées** ?
- De plus, ce terrain profite d'un **droit ancestral d'irrigation** ...ce droit risque à plus ou moins long terme d'être réduit, voire supprimé, au pire des cas... je ne peux le concevoir, puisque ce droit se transmet depuis des générations dans notre famille.
- Ces interdictions vont empêcher le fermier de gérer l'exploitation selon ses besoins, ses choix et ses décisions ...les agriculteurs exercent un métier pénible et contraint par des choix économiques et politiques.... Et leur imposer d'autres exigences est inacceptable pour eux.

2) En qualité de propriétaire d'un terrain agricole, en PPE, loué à un agriculteur :

- Qui me certifie qu'à moyen ou long terme, le **PPE ne soit transformé en PPR**, avec la totalité de ma propriété privée de toute liberté d'exploitation ?
- Les terrains dans ce PPE devenu PPR seront estimés à des **prix bradés**, très en deçà de leur valeur malgré leurs emplacements.
- N'est-ce pas la continuité de la dévalorisation des terres agricoles françaises avec le mépris fait à nos agriculteurs, qui se battent pour vivre et maintenir ce patrimoine encore en activité...

– Que dire des **générations de nos jeunes agriculteurs** sur notre commune, qui ont repris ou qui agrandissent les propriétés de leurs parents ?

– Et quel **projet professionnel de vie** proposez-vous aux enfants de nos agriculteurs qui passent des diplômes pour reprendre l'exploitation de leurs parents ?

– Quel **projet de vie pour ces jeunes, attachés à nos terres**, souhaitant s'établir et reprendre les affaires familiales pour travailler, fonder des familles, maintenir la ruralité, dynamiser notre commune, ... ?

3) En qualité de propriétaire d'une maison d'habitation, en PPE :

– Comme tout habitant de la commune de Vebret, il est envisageable, qu'avec le dérèglement climatique et son réchauffement et l'absence de pluviosité, notre commune **manque d'eau** pour sa propre consommation courante... et dans ce cas, quelles seront les alternatives pour nous-mêmes, habitants de cette commune ?

Il est logique de penser à nos propres besoins avant de se faire déposséder de notre ressource naturelle par votre seule volonté.

– A court ou moyen terme..., comment ne pas douter que cette zone de PPE deviendra elle-même PPR, avec les **mêmes restrictions** que vous imposez à cette zone actuellement ?

– Pour la transition écologique et d'ici 10 ans, il est demandé par notre Président de la République de remplacer les chaudières à fuel par d'autres moyens de chauffage... **j'opte pour la géothermie....**

- Qu'en sera-t-il d'ici là ?

- Quelles contraintes allez-vous **encore** nous imposer encore pour limiter notre liberté de profiter de nos biens immobiliers ?

– Pour mes **héritiers**, je ne veux pas leur laisser, une maison ou un jardin, sur lesquels s'exerceront vos interdictions et réglementations.

– Dans ce cas, comment envisager des **projets d'aménagement**, d'extension, de vente éventuelle de nos maisons ?

– Comment **dynamiser notre commune** si tout projet est contraint par vos exigences ?

Je vous remercie de votre attention à la **lecture** et au **respect** de mes arguments concernant **mon refus de votre projet**.

Salutations distinguées.

Madame M. Soubeyre

